

25 avril 2006

06.133
ad 06.015

Postulat du groupe socialiste

Budgets futurs: pas comme 2005 et 2006!

Les comptes 2005 affichent un déficit supérieur de 30 millions de francs au budget, en raison d'une sous-estimation intentionnelle des charges d'aide matérielle et d'une surestimation intentionnelle des recettes fiscales.¹

Corollairement, le budget 2006 a dû être bouclé à l'aide de mesures d'urgence en raison d'une situation qui s'est avérée plus grave que ledit budget 2005 le laissait paraître. Ces mesures ont, en proportion de leur capacité financière, frappé de manière très disproportionnée les personnes disposant des plus bas revenus.

Ces errements et ces ponctions inéquitables qui minent la confiance dans l'Etat et la justice sociale ne sauraient se reproduire pour les prochains budgets. Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier les voies et moyens

- de garantir qu'à l'avenir les prévisions de recettes et de dépenses ne feront pas l'objet d'ajustements cosmétiques destinés à embellir la situation;
- de répartir les efforts d'assainissement des finances cantonales, pour la part qui ne résulte pas de réformes de structures, en fonction des capacités financières des Neuchâteloises et des Neuchâtelois; il s'agira donc notamment d'envisager des hausses de recettes, si possible temporaires, avant toute réduction de prestations sociales.

Signataires: P. Bonhôte, François Cuche, O. Duvoisin, T. Huguenin-Elie, N. Fellrath, J.-M. Gaberell, M. Castioni, A. Laurent, S. Müller Devaud, S. Vuilleumier et Frédéric Cuche.

¹ BGC du 8 décembre 2004, p. 8 et Rapport de la commission de gestion et des finances concernant le budget 2006, p. 19

25 avril 2006

06.133

Motion du groupe socialiste (préalablement déposée sous forme de postulat)

Budgets futurs: pas comme 2005 et 2006!

Les comptes 2005 affichent un déficit supérieur de 30 millions de francs au budget, en raison d'une sous-estimation intentionnelle des charges d'aide matérielle et d'une surestimation intentionnelle des recettes fiscales.²

Corollairement, le budget 2006 a dû être bouclé à l'aide de mesures d'urgence en raison d'une situation qui s'est avérée plus grave que ledit budget 2005 le laissait paraître. Ces mesures ont, en proportion de leur capacité financière, frappé de manière très disproportionnée les personnes disposant des plus bas revenus.

Ces errements et ces ponctions inéquitables qui minent la confiance dans l'Etat et la justice sociale ne sauraient se reproduire pour les prochains budgets. Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier les voies et moyens

- de garantir qu'à l'avenir les prévisions de recettes et de dépenses ne feront pas l'objet d'ajustements cosmétiques destinés à embellir la situation;
- de répartir les efforts d'assainissement des finances cantonales, pour la part qui ne résulte pas de réformes de structures, en fonction des capacités financières des Neuchâteloises et des Neuchâtelois; il s'agira donc notamment d'envisager des hausses de recettes, si possible temporaires, avant toute réduction de prestations sociales.

L'urgence est demandée.

Signataires: P. Bonhôte, François Cuche, O. Duvoisin, T. Huguenin-Elie, N. Fellrath, J.-M. Gaberell, M. Castioni, A. Laurent, S. Müller Devaud, S. Vuilleumier et Frédéric Cuche.

² BGC du 8 décembre 2004, p. 8 et Rapport de la commission de gestion et des finances concernant le budget 2006, p. 19